

## Trois communautés de travail de référence

La plupart des entreprises dites Communautés de travail ne se sont en réalité limitées à des essais. La démarche des dirigeants a été souvent d'aller vers la communauté de travail, sans s'imposer de règle communautaire au départ car il fallait consolider l'entreprise et seulement après mettre en marche le personnel vers plus de pratiques communautaires. Chose difficile quand des habitudes sont prises et que les embauches se sont faites iniquement sur des critères professionnels.

Tout de même, trois communautés retiennent l'attention.

### Le Bélier



La Communauté de travail Le Bélier à Besançon est la deuxième Communauté issue d'une entreprise de Marcel Barbu qui fabrique des boîtes de montre.

L'entreprise a été créée entre 1938-1939, par Marcel Barbu, elle deviendra Communauté de Travail en 1947 avec Maurice Lemercier

comme premier chef de Communauté.

En 1950, elle est composée de 90 familles.

En 1957, c'est la fin de la Communauté du Bélier.



Décembre 1946 - Besançon - AG à la maison du Peuple, rue Battant - Signature de l'acte de constatation de la Communauté du Béliet - Pierrette et Marcel Barbu - Maurice Lemercier (Archive Michel Chaudy)

## L'Habitat



C'est le 1<sup>er</sup> mai 1948 - fête du travail - qu'André Plaisantin concrétise son projet de Communauté de travail par la création de l'HABITAT à Lyon.

Depuis sa rencontre en 1946 de Marcel Barbu lors d'une conférence à Lyon sur son expérience de la Communauté à Valence (qui deviendra Boimondau en 1947), André va s'acharner à convaincre et

rassembler quelques personnes pour sa réalisation.

Il est accompagné dans sa démarche par des professionnels menuisiers et ébénistes, et aussi de quelques personnes, sur la même longueur d'onde que lui, qui connaissent Marcel Barbu et sa réalisation. Ils sont 15 sur le départ pour créer la Société Coopérative Ouvrière de Production - SCOP - à forme communautaire.

Parmi la cinquantaine d'expériences de Communauté de travail (dont beaucoup ne dépassera pas le stade d'essai communautaire), la Communauté l'HABITAT est l'une des plus proches du fonctionnement de la Règle communautaire de Boimondau du 1<sup>er</sup> janvier 1944.

Les termes ne sont pas identiques, les pratiques différentes, mais la règle ne prévoit-elle pas qu'elle doit être adaptée aux pratiques des communautaires !

I - Pour cela il faut parler des hommes : **Marcel Barbu et André Plaisantin.**

### **Leur origine**

L'un et l'autre sont convaincus des valeurs du Christianisme, qu'elles peuvent libérer l'homme et en priorité ceux d'en bas : les ouvriers.

Ces exigences, ils vont les pousser à l'extrême, pour leur famille, et auprès des compagnons dans la société.

### **1939-45, la Résistance**

C'est naturellement, qu'André Plaisantin va s'engager dans la Résistance, dans le réseau Combat à Lyon, mettant, à de nombreuses reprises, sa famille en danger. Il veut se battre pour

construire une nouvelle société pour ses enfants. Ses engagements antérieurs dans la CFTC et à la Chronique Sociale le conduisent à participer à une première réunion entre juin et août 1941 au siège de la CFTC qui sera le lancement de la Résistance à Lyon.

C'est à la même période que Marcel Barbu explique à son premier salarié, son projet de Communauté

L'un comme l'autre, feront de nombreuses connaissances qui devront autant d'amis qui continueront à les accompagner dans leurs réalisations communautaires

### **Le déclic**

Dans son livre, Bernard Plaisantin, fils d'André, donne comme déclic qui a conduit André à la réalisation de la Communauté est la promesse faite à sa fille atteinte de fièvre typhoïde : « *Aussi face à l'angoisse que nous ressentions pour ta vie, j'ai personnellement promis à la Ste Vierge, que si elle te rendait la santé, je m'efforcerais, coûte que coûte, de réaliser la Communauté de Travail* »

Par cet engagement, il a voulu forcer le destin et ce donner l'obligation de réussir. Au moment de cette lettre, il avait déjà engagé les discussions avec des proches, et ça n'avancait pas.

## **II - De la pratique communautaire**

L'objet social de la Communauté : Le développement humain complet de ses membres.

### **Le service social**

Il est confié à Madeleine Liogier-Trinquand qui prend en charge les familles quand elles ont des problèmes, elle organise la colonie pour les enfants. . . .

### **La rémunération à la valeur humaine**

Peu de Communautés se sont lancées dans la mise en place du salaire à la valeur humaine. A la communauté l'HABITAT, les cotations étaient basées sur un certain nombre de critères portant sur l'attitude au travail, l'activité, la qualité puis les aptitudes communautaires sur la vie sociale et familiale et les aspects culturels : religion, lecture, théâtre, cinéma. Ces critères étaient assortis de coefficients en fonction de l'importance donnée à chacun d'eux.

De cet ensemble, naissait une appréciation valorisée. Ce système complexe est source de conflits et ne durera que peu de temps

### **La formation**

La formation, tant professionnelle qu'humaine, tiendra une place importante. Il faut que de chaque compagnon se dégage des responsables, des chefs. André Plaisantin y veillait particulièrement.

### **Le contre effort**

En 1949, le Comité d'Entreprise, crée une colonie de vacances à Larajasse, village des Monts du Lyonnais qui a accueilli la famille Plaisantin pendant la période de clandestinité, les compagnons de l'Habitat l'aménageront en donnant gratuitement leur temps.

### **Les relations humaines**

Chaque année, pour le 1<sup>er</sup> mai, c'est l'occasion de rassembler toutes les familles.

L'accueil de syndicalistes et de militants communistes menacés dans leur emploi à cause de leurs activités

## **III - La vie de l'entreprise**

L'entreprise comprend tous les corps de métier du bâtiment afin de livrer à son client un produit complet. Les statuts SCOP permettent le mieux la propriété collective des moyens de production.

Quelques étapes importantes du développement de la Communauté l'HABITAT :

1<sup>er</sup> mai 1948 - Naissance de la Communauté l'HABITAT avec 15 compagnons

1950 - Création de la Coopérative d'HLM le « Clair Logis »

1951 - Achat d'un camion

1953 - En septembre, lancement du bulletin de la Communauté le « Scellement »

1954 - Année difficile.

Le 6 février, incendie des ateliers, tout le matériel est détruit  
Les compagnons ne se laissent pas abattre. Le jour même, André Plaisantin installe un bureau provisoire dans un café. Le 21 février c'est l'ouverture d'un nouvel atelier et le 1<sup>er</sup> mars, tous les compagnons sont à pied d'œuvre.

1955 - Construction du premier immeuble vendu en copropriété

1956 - La branche électricité est détachée de l'HABITAT pour devenir la Coopérative Nouvelle d'Electricité - CNE - Qui existe toujours.<sup>1</sup>

1960 - Le marché immobilier se développe.

La Communauté l'HABITAT crée sa propre société de promotion immobilière, la SOCACIM, ainsi que la société OFLYL pour collecter les fonds du 1% patronal.

1963 - La Communauté a 15 ans et atteint 150 salariés.

Le rythme annuel de construction est de 400 logements. C'est plus de 2000 construit en 15 ans

1966 - Le marché du bâtiment devient difficile, il faut resserrer la solidarité entre les compagnons.

Les compagnons hésitent à faire entrer de nouveaux associés. Lors de l'assemblée générale, le vote se fait suivant des critères raciaux, ce qui est contraire à la charte de la communauté

1968 - La communauté à 20 ans. Elle entre dans de nouveaux locaux

1970 - Création de la société SOCIALY pour construire des maisons individuelles et de la SOGELEM pour assurer la gestion et le syndic des immeubles.

1973 - Départ de André Plaisantin, malade, il quitte la direction de la communauté

---

<sup>1</sup> <http://www.cne-elec.fr/>

1979 - 81 - Déficits chroniques sur chaque chantier. L'entreprise est en liquidation en 1981

## **André Plaisantin**



André Plaisantin

André Plaisantin est né en 1906 à Tassin la Demi-Lune dans une famille catholique modeste. Il a deux frères et deux sœurs.

Il est apprenti ébéniste et dès son entrée dans la vie active il milite à la CFTC (Confédération Française des Travailleurs Chrétiens)

Il se formera à la Chronique Sociale et suivra de près la montée du nazisme.

Il se marie en 1933 avec Germaine Barbier. Ils auront 11 enfants.

En 1938 il crée son entreprise d'Installation de magasins dont le siège sera 6, Place Morand.

Lorsque le 17 juin 1940 le Maréchal Pétain annonce qu'il a demandé l'armistice, André Plaisantin devient Résistant.

Pour lui, la Résistance c'était libérer le pays et anéantir le nazisme mais c'était aussi changer la société pour qu'elle soit plus adaptée aux besoins humains.



C'est ce qu'il mettra en œuvre en 1948 en fondant « L'Habitat », Coopérative Ouvrière à forme Communautaire sur le modèle de la Communauté Boimondau créée à Valence par Marcel Barbu

Livre : André Plaisantin : un homme de cœur, humaniste, résistant, bâtisseur par Bernard Plaisantin, éditions des Traboules, 2013

## **SOMODEL**



Société MODERne d'Équipements Électriques fondée en février 1954 par six jeunes hommes sous le statut de « Coopérative - Communauté ». Le siège est au 153 rue Anatole France à Drancy (France).

Dès le départ, la démarche veut s'inscrire dans l'expérience de la Communauté de Travail Boimondau, ils adhèrent à l'Entente Communautaire.

## **Développement industriel**

Les quelques chantiers en 1954, dans la région parisienne, donnent beaucoup de travail aux six associés. La qualité des prestations est rapidement reconnue. Les formations techniques permettent de répondre à des appels d'offres plus diversifiées

Quatre secteurs d'activité : travaux publics, réseaux basse tension, équipement, et secteur immobilier. Bien vite, les chantiers se

déplacent principalement dans le sud de la France, avec la création d'un établissement à Toulouse.

### **Effectifs salariés et sociétaires :**

- 1954 : 6 personnes, tous associés
- 1957 : 30 personnes
- 1958 : 60 personnes
- 1964 : 70 personnes dont 20 associés
- 1965 : 83 personnes dont 29 associés
- 1970 : 80 personnes dont 37 associés

Le nombre d'associés sera toujours en dessous de 50%, les efforts d'information n'a jamais réussis à intéresser les salariés, répartis dans les chantiers, loin du siège de l'entreprise et donc éloignés des pratiques démocratiques.

### **Fonctionnement communautaire**

Le capital de l'entreprise est détenu par les associés individuels (capital nominatif) et par le Comité d'entreprise (capital indivis)

Les assemblées générales rassemblaient les sociétaires et le secrétaire du Comité d'Entreprise qui représentait les non sociétaires. Un postulant ne pouvait pas dépasser cinq ans comme non associé.

Les associés élisent les huit membres du Conseil d'Administration, qui élisent un président.

Le Conseil d'administration assume la responsabilité gestionnaire, le Comité d'entreprise assure la défense des salariés.

Beaucoup de formations sont proposées au personnel leur permettant une promotion professionnelle et l'enrichissement culturel permettant l'exercice de la responsabilité

**Bulletin d'information** : Le court-circuit, fin de la parution en 1960. Difficile de transmettre une information bien comprise quand les compagnons sont dispersés et ne peuvent pas suffisamment échanger.

### **Pratiques communautaires**

Pour comprendre comment les salariés participaient à la vie de la communauté de travail, deux approches sont nécessaires : le métier qui oblige les compagnons à la dispersion sur des chantiers, et l'époque, quelques pratiques communautaires en 1954 ?

À Boimondau, les compagnons sont sur le même site de travail, tous les jours, la communauté est rassemblée. Ce n'est pas le cas à SOMODEL, les rencontres ont lieu chaque vendredi, à la fin du travail, au siège à Drancy

En 1954, la Règle communautaire de Boimondau a dix ans, Marcel Barbu, l'inventeur, se lance dans la construction de logements sociaux à Sannois (région parisienne), Marcel Mermoz, son successeur depuis 1946, quitte à son tour Boimondau en 1950 et pratiquement tous les compagnons de la première heure sont partis. Que reste-t-il du respect de la Règle par la première Communauté de Travail qui sera suspendu en 1958 ?

Dans ces conditions, comment les salariés de SOMODEL font vivre leur communauté ? Ils ont le désir d'entreprendre autrement, mais sont loin de s'inscrire dans l'esprit « communautaire de Marcel Barbu ».

Quelques exemples : Pas de règle communautaire propre, la famille ne fait pas partie de la communauté, pas de salaire à la

valeur humaine, même si, pendant quelques mois, le salaire est égal pour tous, etc. Ils s'en remettent à l'Entente Communautaire, c'est elle la garante de l'esprit communautaire.

Dans le livre (voir ci-dessous) on parle souvent de cogestion, autogestion plus que vie communautaire.

### **Conclusion**

Pour revenir à la réalité, la volonté des créateurs d'entreprendre autrement est à l'origine de SOMODEL. Ils s'inscrivent dans les Communautés de Travail de l'époque et l'obligation de pérenniser et de développer l'entreprise devient leur priorité. Une Communauté de Travail ne peut exister que si l'entreprise fonctionne bien et dégage des moyens pour faire vivre l'esprit communautaire.

SOMODEL dépose le bilan en 1971.

Livre : Travailler autrement - SOMODEL - 1954 - 1971

Une expérience de démocratie industrielle à l'époque des « trente glorieuses »

Jean LINOSIER, Pal HOIBIAN, Jacques CHATET, Éditions l'Harmattan - 2006